

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

#### Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
08/12/2015

Dossier complet le  
08/12/2015

N° d'enregistrement  
2015-0536

#### 1. Intitulé du projet

PRD Quai du Rivage III  
Construction d'une plate-forme logistique

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PRD

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

BONNEVILLE François, Directeur Achats et Technique

RCS / SIRET

4 0 9 | 9 5 8 | 1 6 2 | | | | | | | | | |

Forme juridique

SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
<p>36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale</p> <p>Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 m<sup>2</sup> et inférieure à 40 000 m<sup>2</sup></p>	<p>PRD envisage la construction d'une nouvelle plate-forme logistique d'environ 18 000 m<sup>2</sup> sur une parcelle offrant une superficie de 54 560 m<sup>2</sup>.</p> <p>Cette parcelle est en grande partie sur le territoire communal de Noyelles-Godault, une infime partie étant sur le territoire communal de Dourges. Ces deux communes ont adopté un PLU intercommunal, en vigueur depuis le 17/09/2014, qui n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.</p>

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet

La CAHC (Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin) a développé la ZA Quai du Rivage en créant trois parcelles: parcelle A d'une superficie de 210 425 m<sup>2</sup>, parcelle B d'une superficie de 10 121 m<sup>2</sup> et parcelle C d'une superficie de 56 653 m<sup>2</sup>. Un Permis d'aménager a été déposé en ce sens et obtenu. Ces trois parcelles sont représentées sur le plan de composition PA Quai du Rivage joint à la présente.

Sur la parcelle A ainsi créée, PRD développe des bâtiments d'activité dont le permis de construire valant division référencé PC 062 624 14 00017 à Noyelles-Godault et PC 062 274 14 0046 à Dourges a déjà été obtenu (cf. plan de situation rayon de 100 mètres en pièce jointe). Dans ce permis de construire, il est prévu de scinder la parcelle de 210 425 m<sup>2</sup> en quatre parcelles :

parcelle A pour la construction d'un bâtiment de production, parcelle B pour la construction d'un bâtiment logistique, parcelle C objet de la présente demande et parcelle D pour l'aménagement de la voirie commune desservant les trois autres parcelles. Les bâtiments de production et logistique prévus sur les parcelles A et B sont des ICPE possédant d'ores et déjà leur arrêté d'autorisation d'exploiter. A l'époque du dépôt du permis de construire valant division, il était prévu la construction d'un poste de garde sur la parcelle C. Or, la demande et les besoins ont depuis évolué, d'où le développement d'un projet de construction d'une seconde plate-forme logistique.

Ce second bâtiment logistique a été pensé afin de répondre à une logique d'ensemble. Il permettra le stockage de marchandises diverses essentiellement combustibles dans trois cellules de surface inférieure à 6 000 m<sup>2</sup> et rackées jusqu'à une dizaine de mètres de haut. Deux cellules plus petites seront aménagées pour le stockage de liquides inflammables et de bombes aérosol. La construction principale sera accompagnée d'un bloc bureaux/locaux sociaux, de locaux techniques annexes (local de charge d'accumulateurs, chaufferie gaz, local sprinkler) et les extérieurs seront aménagés en comprenant des voiries, un parking privé pour les VL et PL, des bassins de gestion des eaux et des espaces verts intégrant des merlons paysagés.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de proposer à un futur utilisateur/exploitant une plate-forme logistique lui permettant de stocker et de distribuer ses marchandises à partir d'un outil moderne, performant et répondant en tout point à la réglementation actuelle.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le terrain aujourd'hui vierge sera occupé par un bâtiment d'environ 18 000 m<sup>2</sup> dont la hauteur au faîtage sera de 12,70 mètres. Les matériaux employés, notamment le bardage métallique, seront choisis en cohérence avec ceux des bâtiments des parcelles A et B pour favoriser l'intégration paysagère et architecturale du projet. Un permis de construire et une demande d'enregistrement ICPE ont été déposés fin Septembre 2015. L'accord des services administratifs est imaginé au printemps 2016. La date de début des travaux dépendra ensuite de l'intérêt d'un futur utilisateur. L'aménagement d'un tel projet s'étale sur une période d'environ 9 mois. Le volet paysager du projet est joint en pièce annexe.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Lorsque les travaux seront achevés, la modification la plus perceptible sera le paysage.

Les autres effets directs seront :

- des eaux pluviales collectées et rejetées au milieu naturel (canal de la Deûle) alors qu'aujourd'hui ces mêmes eaux pluviales percolent sur le terrain.
- un nouveau trafic routier VL et PL sur les voiries locales. Le trafic PL est évalué à une cinquantaine d'unités par jour, soit une centaine de mouvements sur les voiries environnantes. Les PL seront très rapidement canalisés sur les autoroutes proches de la ZA qui sont un atout pour une implantation industrielle et logistique.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'un permis de construire et d'une demande d'enregistrement au titre des ICPE.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli pour savoir si une étude d'impact doit être jointe au dossier de permis de construire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
1/ superficie foncière (parcelle C du permis valant division)	54 560 m <sup>2</sup>
2/ superficie bâtiment compris cuve aérienne	18 411 m <sup>2</sup>
3/ superficie voiries	13 200 m <sup>2</sup>
4/ superficie espaces verts	22 949 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

ZA Quai du Rivage  
62950 NOYELLES-GODAULT

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 70° 02' 61" 50

Lat. 703° 70' 24" 58

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La parcelle est actuellement cultivée (céréales). Néanmoins, il s'agit d'un droit accordé tant que les travaux n'ont pas démarré, la parcelle étant située dans la ZA Quai du Rivage et donc vouée à recevoir une construction.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU intercommunal Noyelles-Godault/Dourges/Evin-Malmaison/Courcelles les Lens/Leforest en vigueur depuis le 17/09/2014. Le règlement applicable est celui de la zone 1 AUe.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle figure en zone 4 du PIG de Metaleurop. Des études de pollution de sol ont été entreprises sur l'ensemble de la ZA Quai du Rivage (BURGEAP en 2011, ICF Environnement en 2014). L'étude ICF, plus récente, indique que les valeurs mesurées sont nettement inférieures aux valeurs de référence pour les métaux, hydrocarbures, ... Aucune trace de PCB et BTEX n'a été découverte.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site "Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe" se trouve à 460 mètres au Sud-est de la parcelle.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle est intégrée dans une zone classée "patrimoine mondial de l'UNESCO". Ce classement est lié à l'exploitation des mines de charbon durant trois siècles qui a façonné le paysage. Il n'introduit aucune contrainte particulière.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>			
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De l'eau potable sera consommée par les utilisateurs. Il ne s'agira que d'une consommation domestique, aucun usage industriel de l'eau n'étant prévu.
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terres excavées seront utilisées sur site pour créer des merlons paysagés de 3 mètres de haut.
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle est utilisée à des fins agricoles. Comme expliqué ci-avant, cette utilisation était transitoire dans l'attente d'un aménagement industriel.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les PL transitant sur le site seront des sources mobiles de bruit. Néanmoins, les premières habitations sont éloignées.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des eaux usées domestiques seront rejetées dans le réseau public pour traitement à la station d'épuration biologique et des eaux pluviales seront drainées, canalisées et rejetées dans le réseau de la ZA pour finalement aboutir dans le canal de la Deûle. Toutes les mesures nécessaires seront prises pour limiter le débit de rejet des eaux pluviales (bassin de gestion et limiteur de débit) et rejeter des eaux de bonne qualité (traitement par déboureur/séparateur d'hydrocarbures).
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agira surtout de déchets d'emballage (cartons, plastiques, bois) facilement recyclables.
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les mesures prévues (cohérence architecturale avec les deux autres bâtiments, merlons paysagés, plantations en limite de propriété et réparties agréablement sur l'ensemble de la parcelle) atténueront significativement le volume de la construction.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

### 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le trafic routier généré par le projet s'additionnera à celui créé par le bâtiment de production et le bâtiment logistique prévus sur les parcelles A et B et déjà autorisés. De même, les rejets d'eaux usées domestiques et d'eaux pluviales seront cumulés dans le réseau de la ZA Quai du Rivage, qui a d'ailleurs été dimensionné en conséquence.

Le permis valant division déposé par PRD intégrait une étude d'impact des aménagements prévus.

Les effets des deux premiers bâtiments sur l'environnement sont donc connus et ont fait l'objet, lorsque cela s'est avéré nécessaire, de mesures compensatoires.

Les effets supplémentaires apportés par le présent projet représenteront une proportion mesurée par rapport à l'ensemble. En effet :

- trafic routier parcelles A et B : 150 PL par jour - trafic routier du projet : 50 PL par jour, soit 25% du trafic total PL.

- rejets des eaux pluviales limités à 2 l/s.ha : comme le débit rejeté est proportionnel à la superficie de la parcelle, le débit des eaux pluviales du projet sera trois fois inférieur aux rejets cumulés des deux autres parcelles (10,91 l/s par rapport à 29,67 l/s).

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le présent projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact car :

- le projet est soumis à enregistrement au titres des ICPE, sous-entendant que des mesures compensatoires largement éprouvées pour ce type d'établissement et qui seront mises en oeuvre le dispensent de la réalisation d'une étude d'impact au titre des ICPE

- la sensibilité environnementale de la parcelle est plutôt faible

- des études d'impact ont déjà été effectuées sur le périmètre ou aux abords de la ZA Quai du Rivage, notamment dans le cadre du permis de construire valant division précédemment mentionné et dans le cadre du permis d'aménager la ZA déposé par la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin fin 2014. Notamment, ce permis d'aménager tenait compte du trafic routier généré sur l'ensemble de la ZA; de même, le thème de la gestion des eaux pluviales a été abordé en additionnant l'impact de tous les lots créés.

Au vu des pièces et études jointes dans les précédentes demandes, il ne nous semble pas pertinent d'établir une étude d'impact spécifique au lot C, les effets du projet ayant déjà été estimés.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude de pollution de sol ICF Environnement de 2014
Volet paysager du projet
Plan de composition PA Quai du Rivage

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

PARIS

le,

16/10/2015

Signature

